

## UNION DES PROPRIÉTAIRES ET CITOYENS DU LAC VERT DE MONTPELLIER INC.

Décembre 2017

Chers membres,

Nous arrivons déjà à la période des Fêtes, temps de rencontres familles et amis(es) mais aussi de réflexion et de bilan pour l'année qui s'achève. Comme le veut la tradition, voici en bref un bilan de l'année, des dossiers, activités et priorités de l'Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier.

Tout d'abord soulignons les résultats des élections tenues lors de l'AGA 2017 en juin dernier : votre Conseil d'administration se compose de Pierre Bédard, vice-président, Alain Lamarche, trésorier, Suzanne Faure, secrétaire, Monique Marion, administratrice et Hélène Crevier, présidente. Nous continuerons à veiller aux divers dossiers qui touchent la qualité de vie des propriétaires et citoyens du lac Vert. Il importe toutefois de souligner le besoin de relève au C.A. Depuis sa fondation en 1994, notre association a mené à bien plusieurs dossiers dont nous bénéficions tous et toutes. Il importe de poursuivre assidument le travail amorcé et assurer l'efficacité de notre association. Avis aux intéressés!

À souligner également notre gratitude envers tous les bénévoles qui offrent si généreusement leur appui, temps, compétences tout au long de l'année soit pour les prises de mesures de transparence de l'eau, la production et l'entretien des plaquettes nominatives, les fleurs, les préparatifs et la tenue de l'épluchette, le Saisonier, le site Web, la randonnée nocturne en canot, le défi de pêche, la patinoire et nous en passons. L'effort de chacun est indispensable au mieux-être du collectif. C'est très apprécié.

Les dossiers dont nous avons traité au cours de l'année ont été discutés en détails lors de l'AGA. En bref, soulignons notre participation auprès du Ministère des Forêts à une consultation publique PAFI (plan d'aménagement forestier intégré) par une rencontre individuelle auprès d'un représentant du Ministère des Forêts suivi d'une lettre stipulant les points sensibles et préoccupations de l'Union.

De plus nous avons envoyé une lettre au Ministère de l'Environnement pour formuler une demande révisée d'ajout au territoire d'intérêt C-66 ainsi qu'une lettre au Maire de Montpellier demandant à la Municipalité de procéder formellement à la demande d'ajout.

Notre vice-président Pierre Bédard nous a fait part des activités du CCUE (Comité consultatif en urbanisme et environnement) sous sa présidence, entre autres les sessions de formation sur l'urbanisme, journée de l'environnement, tests d'analyse d'eau potable et étude du plan d'urbanisme de la Municipalité avec recommandations au Conseil municipal.

Les membres actifs présents à l'AGA ont accepté à l'unanimité la proposition d'amendement du C.A. aux Statuts et Règlements afin de clarifier les règles de nomination d'un administrateur au Conseil d'administration par les membres du C.A. en cas de vacance et d'assurer la conformité des textes. Ainsi le chapitre V Conseil d'administration, poste 38 Vacance, se lit maintenant comme suit: « En cas de vacance d'un poste au sein du conseil d'administration, les administrateurs en fonction peuvent nommer un membre de l'association pour occuper le poste vacant pour le reste du terme ». Cette modification rend ce texte conforme au deuxième paragraphe existant, Chapitre V, Conseil d'administration, poste 27, Élection : « S'il se produit une vacance au cours de l'année, les autres membres du Conseil d'administration peuvent nommer un autre administrateur qu'ils choisiront parmi les membres actifs en règle de l'association pour combler cette vacance pour le reste du terme ».

Jean Rochon notre Webmestre nous a fait part de l'augmentation d'inscrits(es) à recevoir les avis de nouvel affichage au site de l'Union suite à l'envoi du formulaire de renouvellement d'adhésion sur lequel les membres devaient accepter ou non d'être inscrits. Nous invitons les gens qui ne sont pas inscrits au site à le faire. Vous trouverez comment en vous rendant sur le [site de l'association](#) et si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Karine Duquette nous a fait part des résultats positifs de mesure de transparence de l'eau et a invité les membres à lui soumettre des articles d'intérêts aux résidents du lac Vert pour publication dans le Saisonier dont elle est responsable.

Le dossier Original s'est bien terminé suite aux démarches du C.A. et du Maire de Montpellier et à l'aide des gardes-chasse de la protection de la faune. Tel qu'indiqué en suivi à tous par courriel en juin dernier, l'original décédé, pris dans les glaces du printemps au lac Vert, au sud-ouest du lac, dans la grande baie, a été retiré de l'eau pour le mettre en forêt près de l'endroit où il est décédé afin qu'il se décompose de façon naturelle, sans danger à la population.

#### **In Memoriam:**

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Octave Legault le 20 septembre 2017 et nous offrons nos profondes condoléances à sa fille Geneviève, à

son épouse Marie-Claire ainsi qu'à ses nombreux parents et amis. La famille Legault est parmi les premières familles de Montpellier. M. Legault était un membre pilier de notre Union en plus d'être parmi les pionniers installés au lac Vert. Cet homme, apprécié de tous, nous manquera beaucoup.

**RAPPEL : Protection de notre environnement et sécurité**

La protection de notre environnement et la sécurité de tout un chacun demeurent les objectifs fondamentaux de notre Union. Un rappel donc, qu'il est de la responsabilité de chaque propriétaire de protéger de toutes les façons possibles, l'environnement, la faune, la flore et la précieuse qualité d'eau du lac Vert. Des règles de sécurité de base s'appliquent aussi sur le lac : la sécurité des baigneurs et des petites embarcations est à respecter. Pour ce qui est des embarcations à moteur, la vitesse et la distance des berges sont à surveiller. Nous avons tous également la responsabilité de sensibiliser et d'aviser nos visiteurs ou locataires afin qu'eux aussi se préoccupent sérieusement de l'environnement et de la sécurité des gens du lac Vert. Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet dans le pamphlet, distribué lors de l'AGA 2016. Si vous n'avez pas reçu ce pamphlet et que vous désirez l'obtenir, communiquez avec un membre du C.A.

Ce rappel est important puisqu'il y a eu, au cours des dernières années, certains actes négligents tels que, feu non éteint sur l'île, déchets laissés sur les sites, bateaux circulant trop près des rives, objets polluants jetés dans l'eau etc. Nous demandons la collaboration de tous à contribuer aux règles de protection et de sain voisinage car c'est l'affaire de chacun et chacune d'entre nous. Si vous êtes témoin d'une situation préoccupante, vous pouvez aviser la personne directement ou faire appel aux ressources responsables.

**Tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année!**

**Amour, bonheur, paix, sérénité et surtout, la santé !**

*Hélène, Monique, Suzanne, Alain et Pierre*